

Exemplaire N° 1/8

02/GL

PARIS, le 28 FEV 1963

MINISTERE DES ARMEES

COMMANDEMENT INTERARMEES
des ARMES SPECIALES

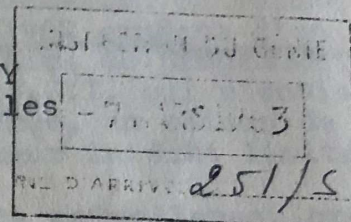
51 Bis boulevard Latour-Maubourg
PARIS 7ème

Tél. / INV 85-00 - Poste : 60



N° 136 /3/CIAS/S.

Le Général de Division Aérienne ~~THIRY~~
Commandant Interarmées des Armes Spéciales
à



Monsieur Le Général de Division
Inspecteur du Génie
Président du Comité Technique Interarmées
de l'Infrastructure Protégée

(F)

Cab SG
T I M

O B J E T - Expérimentations en matière de protection.

REFERENCE - Lettre n° 6/IG/S du 9 Janvier 1963.

ITTG

2.1.1.

Com: F.T.I.

Vous avez bien voulu, dans votre lettre citée en référence, marquer l'importance que vous attachez aux expérimentations intéressant la protection, souligner l'insuffisance des essais antérieurs et proposer que la S.T.B.F.T., en liaison avec le C.I.A.S., élabore un programme permettant, lors des futures explosions nucléaires, de limiter les retards constatés et de répondre aux principaux besoins actuels.

L'intérêt de mettre à l'épreuve à l'occasion des tirs aériens effectués au C.S.E.M. divers abris et dispositifs de protection, n'a pas échappé au C.I.A.S. Une place aussi large que possible fut accordée aux essais concernant la protection. Toutefois la nécessité d'achever la construction de la base et l'équipement du champ de tir, tenait en menant de front divers travaux au profit de la Direction

des Applications Militaires et d'expérimentateurs multiples, conduisit lors des premiers tirs à limiter quelque peu le programme de protection, dont la réalisation au niveau d'ampleur voulu dut attendre GERBOISE VERTE. Malheureusement ce tir, en raison de l'écart entre les puissances observées et prévues, n'a pas fourni à la S.T.B.F.T. tous les résultats qu'elle pouvait espérer.

SECRET
Les tirs souterrains du C.E.M.O. se prêtent mal au développement d'essais militaires en général et la place réservée aux expérimentations concernant la protection est nécessairement fort réduite. Des structures furent mises à l'épreuve à l'intérieur du massif à l'occasion du second essai, mais l'incident de tir du 1er Mai 1962 empêcha d'en tirer le moindre enseignement. Certains tirs du programme 63 comportent des essais conçus par la S.T.B.F.T. qui n'envisage pas de leur donner une importance accrue, en raison de leurs difficultés de réalisation et de leur intérêt limité.

Par contre, la réouverture actuellement prévue du polygone d'HAMMOUDIA pour un tir aérien en 1964, offre à la S.T.B.F.T. l'occasion de reprendre d'utiles expérimentations. Cependant la disparition des entreprises, la perte continue de substance du 11^e R.G.S., les difficultés de financement, la nécessaire discrétion des préparatifs et les risques ultimes d'annulation du tir, tous ces facteurs conduiront à limiter les travaux. Je suis prêt à étudier rapidement avec la S.T.B.F.T. les possibilités de réemploi des abris, galerie antisouffle et installations diverses existant sur le champ de tir du C.S.E.M., ainsi que la réalisation éventuelle d'ouvrages complémentaires de faible importance.

Dans le Pacifique, l'éloignement, l'exiguïté du site et l'élévation du prix de revient gêneront le développement des essais militaires qui continueront à céder le pas aux "essais ingénieurs" aussi longtemps que les armes n'auront pas atteint le stade de la militarisation. Il appartiendra aux Etats-Majors d'Armées et à l'Etat-Major des Armées d'orienter les essais militaires vers les objectifs essentiels, de fixer les ordres d'urgence et les moyens de financement et de faire le partage entre ce qu'il faut essayer et ce qui peut ou doit être abandonné.

L'intérêt général des recherches et essais concernant la protection sera très vraisemblablement reconnu. Le C.I.A.S. étudiera en temps opportun avec le plus grand soin la possibilité de réaliser et d'inscrire dans les pl

d'ensemble du C.E.P. les programmes détaillés d'essais
établis par la S.T.B.F.T. sous l'égide du Comité Technique
Interarmées de l'Infrastructure Protégée, programmes qui
devront être soumis à l'Etat-Major des Armées en vue d'une
décision de principe et de financement.

